

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 septembre 2018 – 20h00

Présents : BOUVIER Jean-Pierre, COTTE Cyril, GODEAU Christian, GRABIAS Franck, LIEVEAUX Jean-Paul (arrive à 20h12), MARTIN Frédéric (arrive à 20h16), NOUEN Marie-Ange, PECOUL Michel-Pierre, ROUGALE Alain, VALLIER Sébastien (arrive à 20h16)

Représentés :

Absents :

Secrétaire : BOUVIER Jean-Pierre

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 20h03.

LES DELIBERATIONS :

2018-46 Décision modificative n°1 du budget général

M. le Maire donne la parole à M. BOUVIER qui indique qu'une décision modificative doit être prise par le conseil municipal pour ajuster certaines dépenses et recettes du budget général.

Ainsi les mouvements budgétaires suivants sont proposés :

- + 5 000 € de dépenses au compte 2138 opération 107 voirie pour financer l'installation de 5 abris bus
- + 5 000 € de dépenses au compte 2151 opération 107 voirie pour financer la création d'un accotement piéton entre le rond-point et la boulangerie ainsi que le terrassement et l'engazonnement des terrains de tennis
- + 8000 € de recettes au compte 1323 opération 107 voirie subvention de 50% du Département pour l'opération abris bus
- - 2000 € de dépenses au compte 6288

Vu le budget prévisionnel 2018 du budget général,
Considérant les besoins en travaux nouveaux de la commune,

Il est proposé au conseil municipal, après avoir délibéré :

- DE VALIDER les mouvements budgétaires suivants

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6288 : Autres services extérieurs	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 011 : Charges à caractère général	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1323-107 : VOIRIE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
D-2138-107 : VOIRIE	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-107 : VOIRIE	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
Total Général		8 000,00 €		8 000,00 €

Vote : Pour 7

Contre 0

Abstention 1 (Franck Grabias)

2018-47 Autorisation des demandes de subvention pour la création d'une aire de camping-car Route du Grand Veymont parking de la station auprès du Département et de la Région

M. le Maire donne la parole à M. PECOUL qui rappelle que l'aire d'accueil des camping-cars sur la commune, située sur la parking de la station, est en piteux état : l'aire de vidange est cassée, il n'y a plus de point d'eau et la zone de stationnement fréquemment boueuse et située trop proche du pont sur la RD8A qui est fragilisée par la Gresse.

Au budget prévisionnel des équipements touristiques, la somme de 56 553 € a été prévue pour le réaménagement des parkings et la réalisation d'une nouvelle aire d'accueil des camping-cars.

Postes de dépense	Montant HT
Terrassement	20 070 €
Aire de vidange	5 642 €
Eclairage aire	7 039 €
Tables de pic nic	2 255 €
Total	35 005 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement	Montant de la subvention
Département (50%)	17 502 €
Région (30%)	10 501 €
Autofinancement	7 002 €
TOTAL	35 005 €

M. GODEAU demande comment la taxe de séjour sera perçue par les camping-caristes.

M. le Maire répond que cela relève du ressort de la communauté de communes et qu'il faudra les questionner à ce sujet.

Mme NOUEN insiste sur la nécessité de contenir les camping-cars l'été en raison des nuisances qu'ils peuvent causer.

M. LIEVEAUX rappelle que c'est une clientèle à conserver sur la commune.

M. ROUGALE propose de reporter cette délibération.

Après discussions, cette délibération est reportée.

2018-48 Autorisation des demandes de subventions pour l'installation d'abris bus

Monsieur le Maire donne la parole à M. VALLIER qui rappelle qu'au budget général 2018 a été prévu l'achat et l'installation de 5 abris bus pour finir d'équiper les arrêts de la commune.

Le Département peut financer à hauteur de 50% ce projet. Il convient donc de prendre une délibération pour approuver le plan de financement et autoriser la demande de subvention.

Postes de dépense	Nombre d'arrêts concernés	Montant HT
Réalisation d'abribus	5	17 762 €
Total	5	17 762 €

Plan de financement :

Financement	Montant de la subvention
Département	8 881 €

Autofinancement	8 881 €
TOTAL	17 762 €

Vu le budget prévisionnel 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer les demandes de subvention ainsi que tout document relatif à ces demandes.**

Vote : **Pour Unanimité** **Contre** **Abstention**

Approbation de la convention, du contrat de marque et du cahier des charges avec l'Office National des Forêts pour l'Odyssée Verte

M. le Maire donne la parole à M. PECOUL qui rappelle la commune a récupéré fin 2016 la gestion de l'Odyssée Verte. Le terme Odyssée Verte est une marque déposée par l'Office National des Forêts. Afin de pouvoir utiliser cette marque, l'ONF propose une convention à la commune, ainsi qu'un contrat de marque et un cahier des charges, comportant des engagements réciproques et une redevance financière due par la commune.

Vu la délibération 2016-71 du conseil municipal actant la cessation du bail commercial avec le prestataire exploitant,

Considérant l'intérêt pour la commune de poursuivre l'exploitation de la structure en partenariat avec l'ONF et en utilisant la marque Odyssée Verte

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER le Maire à signer la convention et le contrat de licence de marque avec l'Office National des Forêts pour l'Odyssée Verte du Vercors.**

Vote : **Pour Unanimité** **Contre** **Abstention**

Approbation de la convention sur la médiation préalable avec le Centre De Gestion de l'Isère

La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a prévu l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux de la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au Centre de gestion de l'Isère qui s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités et établissements du département et leurs agents.

La médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée.

Pour les collectivités affiliées, le coût de ce service sera intégré à la cotisation additionnelle déjà versée par les employeurs. Pour les collectivités non affiliées, le coût est fixé à 50 euros par heure de présence du médiateur avec l'une ou l'autre des parties, ou les deux.

Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle et notamment son article 5,

Vu le code de justice administrative,

Vu le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DEL02.02.18 en date du 6 février 2018 du Centre de gestion de l'Isère portant mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire aux recours contentieux en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER l'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire.**
- **D'AUTORISER le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.**

Vote : Pour Unanimité Contre Abstention

Coupe affouagère 2018 : correctif

M. le Maire donne la parole à M. COTTE. Celui-ci rappelle que le conseil municipal a délibéré en mars pour approuver la coupe affouagère 2018 dans la parcelle 4 à Berrièves pour un volume estimé à 112 m³. Or un retard dans l'exploitation de cette parcelle nécessite de changer de parcelle pour l'affouage. Il est donc proposé au conseil municipal d'exploiter la parcelle 39 aux Chauvines près de La Bâtie, pour un volume de 110 m³.

Comme les années précédentes, un professionnel aura pour mission la coupe, le débardage et la constitution des lots.

Vu la délibération 2018-08 du 12 mars 2018

Considérant l'impossibilité d'exploiter la parcelle 4 située à Berrièves pour l'affouage 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DIRE QUE la délibération 2018-08 est abrogée**
- **DE DEMANDER à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage des coupes désignées dans la parcelle 39 située aux Chauvines, en vue de l'affouage.**
- **DE DEMANDER à l'ONF de bien vouloir s'assurer de la remise en état des pistes**
- **DE DECIDER que cette coupe sera faite par un professionnel.**
- **DE DESIGNER comme garant de la bonne exploitation des bois vendus en bloc et sur pied :**
 - **M. COTTE Cyril**
 - **M. EYRAUD DAGANY Jean-Yves**
 - **Mme TERRIER Josiane**

Vote : Pour Unanimité Contre Abstention

Décision concernant les propositions de coupes 2019 de l'Office National des Forêts

M. le Maire donne la parole à M. COTTE qui informe le conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2019 par l'Office National des Forêts en forêt communal relevant du régime forestier. Les coupes sont prévues parcelle 36 pour 331 m³ et parcelle 24 pour 238 m³. Or les coupes sont conditionnées à l'amélioration des dessertes. Il est donc proposé de supprimer ces deux coupes dans la mesure où les travaux d'amélioration des dessertes ne sont pas prévus au budget.

Vu l'Etat d'assiette 2019 proposé par l'ONF,

Considérant que l'exploitation des parcelles prévues nécessite l'amélioration des dessertes,

Il est proposé au conseil municipal :

- DE DEMANDER à l'ONF de bien vouloir apporter au programme la modification suivante : suppression d'une coupe en raison de l'absence d'amélioration des dessertes.

Vote : Pour Unanimité Contre Abstention

Approbation du plan de financement du Syndicat des Energies du Département de l'Isère pour une Borne Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques

M. le Maire expose que le Syndicat des Energies du Département de l'Isère a réalisé les travaux pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique, opération 16.314.186 IRVE.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- montant prévisionnel de l'opération : 9 607,79 € HT
- participation du SEDI : 8 166,62 € HT
- participation de la commune : 1 441,17 € HT

La contribution financière de la commune est calculée sur la base HT du montant de la dépense, le SEDI prend à sa charge la TVA et sa récupération via le FCTVA.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le versement d'un montant de 1 441,17 € au titre de la réalisation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.**

Vote : Pour Unanimité Contre Abstention

Bail à ferme unique

Cette délibération est reportée

Points d'info :

- Formulaire préfecture en cas d'incident avec un patou disponible en mairie
- Avancées de travaux : cheminement piéton le long de la route entre rond-point et boulangerie, destruction des vieux terrains de tennis, escalier place de la mairie au faubourg, mur du cimetière, toiture Office de tourisme, passerelle de la Daraze qui va être refaite, montée des dolomites et route de Pierre Blanche en bicouche.
- Rallye Balcons Est du Vercors : fermeture RD8 entre Gresse et St Michel le 22 septembre. Passage sur la commune mais pas de parc fermé sur Gresse.
- Granjou : accueil des enfants le mercredi
- Prochains conseils municipaux : 30 octobre et 4 décembre 2018
- Ouverture du chantier de restauration des berges de la Gresse au niveau de la caserne le 17/09.
- STEP : chantier avance comme prévu, pas de retard dans l'échéancier.

Fin de la séance à 21h50

Le secrétaire de séance

Le Maire